



## NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

### La priorité : augmenter immédiatement les salaires !

**En 2022, notre « PETIT » Groupe ne connaît toujours pas la crise !**

Le contexte économique qui se dégrade, miné par l'inflation, la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, ne perturbe aucunement la santé insolente de notre Groupe.

En 2021, BPCE dégage des résultats en fort rebond pour atteindre un niveau historiquement haut :

- ⇒ Un développement spectaculaire du PNB qui ressort à 27,7 Md€,
- ⇒ Un résultat net exceptionnel de 4 Md€,
- ⇒ Un coût du risque en baisse grâce aux PGE garantis par l'état,
- ⇒ Des fonds propres en hausse et un ratio de solvabilité à 20,1 alors que l'exigence est à 9,5.



La folle course à la compétitivité imposée par L. Mignon ne cesse de faire augmenter les bénéfices : le résultat net du premier trimestre 2022 ressort à 785 M€, en hausse de 43,1 % vs T1-21.

**Objectif des dirigeants BPCE : Remettre l'urgence salariale aux calendes grecques ! et faire payer la succession de crises aux salarié.es !**

Lors de la réunion de NAO du 7 juillet, SUD-Solidaires est venu exprimer les attentes des salarié-es en matière de pouvoir d'achat en revendiquant immédiatement des mesures salariales substantielles pour lutter contre l'inflation galopante, plus de 6% prévu en 2022. Comme unique réponse, Béatrice LAFAURIE, directrice générale des RH à BPCE, nous a expliqué que le groupe continue à appliquer sa feuille de route pour développer la profitabilité de celui-ci : **son seul but est l'adhésion de tous les salarié-es à un discours productiviste obsessionnel chaque jour plus néfaste à la santé de chacun-e d'entre nous.**

Croire que L. MIGNON et ses sbires vont mener la bataille du pouvoir d'achat pour les salarié-es en avançant le calendrier de la NAO 2022 et en décidant immédiatement une hausse des salaires, c'est le grand écart avec risque de claquage ! L'unique décision prise par la direction pendant cette réunion de plus de deux heures : en programmer une deuxième le 2 septembre prochain, ensuite une troisième, et pourquoi pas une quatrième !!

**Cette réunion lunaire a démontré une fois de plus le décalage abyssal entre les intérêts des salarié-es et les dirigeants du Groupe BPCE !**

**Face à l'urgence sociale, SUD-Solidaires exige une augmentation immédiate des salaires de 7% avec un plafond minimum de 3500 € annuel !**

**URGENCE SALAIRES : TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**

Le 11 juillet 2022 / 10-2022

Le bureau national : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Damien Pinsault – Karine Le Diouren - Olivier Le Saëc – Alain Quesne.

**SUD-Solidaires Groupe BPCE**

110 avenue de France – 75013 Paris

Contacts : 06 73 46 11 98 / [sudbpce@gmail.com](mailto:sudbpce@gmail.com)

Site : [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)

